

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 18 SEPTEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 18 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le **LUNDI 18 SEPTEMBRE** à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la salle des Mariages sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 12 septembre 2023.

ÉTAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, MM. FACON Jean-Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, HERNOUT Serge, AZELART Laurent, DONDAINE Pascal, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme PLANQUELLE Rachel a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.

M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme CATTY Christine.

Mme BOULIER Amélie a donné procuration à Mme WOZNY Florence.

Mme SUBTIL Vanessa a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.

Secrétaire de séance : M. BOULET Guillaume

Fin de la séance : 20h45

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

La Communauté d'agglomération du Pays de Saint Omer (CAPSO) et la Ville D'AIRE-SUR-LA-LYS ont convenu de signer une convention de mise à disposition gracieuse de l'équipement communautaire « Espace culturel AREA », visant à contractualiser les pratiques d'usage propre de la Ville D'AIRE-SUR-LA-LYS , d'une association ou d'un organisme de son choix, et dans le cadre d'une manifestation d'intérêt public (représentation théâtrale, spectacle, conférence, assemblée générale, ...), dans la limite de 5 manifestations par an (hors bureau de vote exceptionnel).

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur François LERMYTTE - Maire-Adjoint ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 - D'AGREER les termes de la convention de mise à disposition de l'Espace culturel AREA, à intervenir entre la CAPSO et la Ville D'AIRE-SUR-LA-LYS ;

ARTICLE 2 - D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Claude DISSAUX



The image shows a blue ink signature of Jean-Claude DISSAUX over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie d'Aire-sur-la-Lys' around the top edge, 'Aire-sur-la-Lys' in the center, and 'PAS DE CALAIS' around the bottom edge.